



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 171

Question orale n° 1216

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'importance de la rehabilitation de la route nationale 171 entre Laval et Saint-Nazaire, via Chateaubriant et plus particulièrement sur le territoire de la Loire-Atlantique. Le contrat de plan 1994-1998 avec le conseil regional des Pays-de-la-Loire a permis le financement des etudes des travaux de mise a 2 2 voies de l'axe Chateaubriant au lieudit La Croix Laurent et d'une partie en direction de Nozay. Il lui demande s'il entend classer la RN 171 sur le territoire departemental de la Loire-Atlantique, en grande liaison d'aménagement du territoire (GLAT), dans le cadre du schema d'aménagement du territoire et abonder les credits necessaires a son aménagement au prochain contrat de plan, en concertation avec la region des Pays de la Loire et du departement de la Loire-Atlantique.

## Texte de la réponse

M. le president. M. Michel Hunault a presente une question no 1216.

La parole est a M. Michel Hunault, pour exposer sa question.

M. Michel Hunault. Je souhaite a nouveau appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'importance de la rehabilitation de la R.N. 171, qui relie Laval a Saint-Nazaire via Chateaubriant, et plus particulièrement de la section qui traverse le territoire de la Loire-Atlantique.

L'enquete d'utilite publique concernant les travaux entre Chateaubriant et Nozay vient de s'achever. Elle prévoit, a moyen terme, l'aménagement de cette nationale en 2 P 2 voies entre Chateaubriant et le lieudit La Croix-Laurent, ainsi que M. Pons s'y etait engage au mois de juin 1995. Il ne restera alors a amanager que le troncon Nozay-Savenay, d'une longueur de moins de trente kilometres, qui separe deux grands axes deja a 2 P 2 voies: Nantes-Vannes et Nantes-Rennes.

Le Gouvernement entend-il classer la RN 171, sur le territoire departemental de la Loire-Atlantique, notamment entre Nozay et Savenay, en grande liaison d'aménagement du territoire ? Dans l'affirmative, entend-il inscrire les credits necessaires a son aménagement au prochain contrat de plan, en concertation avec la region des Pays de la Loire et le departement de Loire-Atlantique, qui financent egalement les ouvrages ?

M. le president. La parole est a M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le depute, je vous presente les excuses de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, qui recoit actuellement le ministre des transports des Pays-Bas.

M. Bernard Pons, que vous avez sollicite a plusieurs reprises a ce sujet, connait tout l'interet que vous portez a l'aménagement de la route nationale 171 entre Laval et Saint-Nazaire. C'est effectivement l'une des preoccupations de l'Etat, s'agissant du reseau routier national dans la region des Pays de la Loire.

Comme vous le savez, une somme de 110 millions de francs est inscrite au contrat de plan, en Loire-Atlantique et dans le departement de la Mayenne, pour l'aménagement de la RN 171 entre Savenay et Laval. Malgre des delais de concertation et de procedure necessairement longs, la mise en oeuvre des operations avance a un rythme soutenu.

Par ailleurs, un credit de 122 millions de francs est prevu pour l'amenagement de la section Saint-Nazaire-Savenay, notamment grace a l'inscription de 22 millions de francs au programme complementaire au contrat de plan.

S'agissant de votre demande de classement de la route nationale 171 en grande liaison d'amenagement du territoire, M. le ministre de l'equipement a demande a ses services, dans le cadre de la revision du schema directeur du reseau national, d'envisager le surclassement de la section comprise entre Nozay, autoroute A 84, et Savenay, autoroute A 82, qui assure la liaison entre Rennes et Saint-Nazaire-La Baule.

M. le president. La parole est a M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Je remercie M. le ministre de l'equipement de ces precisions, qui confirment toute l'attention que l'Etat porte a la rehabilitation de cet axe important pour l'economie regionale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hunault Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1216

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 novembre 1996, page 7590

**Réponse publiée le :** 4 décembre 1996, page 7828

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 novembre 1996